

CONDITIONS ET VALEURS APPLIQUEES AUX OPERATIONS BANCAIRES

DELAI DES OPERATIONS BANCAIRES

NATURE DE L'OPERATION	TARIFS HT	DATE VALEUR
<b>CONDITIONS DES OPERATIONS SUR LE MARCHÉ</b>		
Certificat de dépôts (entre 10 jours et 2 ans)	TMM - 1	-
Commission sur Billets de Trésorerie	5% l'an	-
<b>CONDITIONS CREDITRICES</b>		
Bon de caisse, comptes à terme et CEV		-
En dinars (Montant <10000 DT)		-
3 mois > durée < 12mois	TMM - 1	-
12mois > durée <24 mois	TMM-0,75	-
Durée >24 mois	TMM-0,5	-
En devises		-
< 2 ans	TMD – 0,5	-
Compte Spécial Epargne KINZ	TRE	-
<b>CONDITIONS DEBITRICES</b>		
<b>Crédits à la consommation</b>		
Expresso	TMM + 5 <sup>(*)</sup>	-
Crédit Auto (Avec transcription de privilège)	TMM + 5 <sup>(*)</sup>	-
<b>Autres crédits à court terme</b>		
Découvert ponctuel	TMM + 5,5 <sup>(*)</sup>	-
<b>Crédits à l'habitat</b>		
Crédit Immobilier (jusqu'à 15 ans)	TMM + 3,25 <sup>(*)</sup>	-
Crédit MAHLY / 120 -180 mois – Taux Fixe	TMM +3,25 <sup>(*)</sup>	-
Crédit MAHLY / 181 – 240 mois – Taux Fixe	TMM + 3,5 <sup>(*)</sup>	-
Crédit MAHLY / 241 – 300 mois – Taux Fixe	TMM + 3,75 <sup>(*)</sup>	-
Crédit DARI - Taux Fixe si durée > 15 ans	TMM + 3 <sup>(*)</sup>	-
Crédit « Travaux et Aménagement »	TMM + 4,75 <sup>(*)</sup>	-
Crédit premier logement <15 ans	TMM+3.25 <sup>(*)</sup>	-
Crédit premier logement >15 ans- Taux Fixe	TMM+3 <sup>(*)</sup>	-
<b>Autres crédits à moyen et long terme</b>		
<b>Leasing</b>		
Mobilier	-	-
Immobilier	-	-
<b>Financement en devises</b>		
	EURIBOR / LIBOR US + 4.5	-
<b>OPERATIONS BANCAIRES</b>		
1- Effets à l'encaissement	4 DT	Crédit : Date opération + 1
2- Effets escomptés	4 DT	Débit : Date opération - 1
3- Autres opérations sur effets		-
3-1 Règlement d'effets et obligations **	5 DT	-
3-2 Remise d'effets au protêt	15 DT	-
4- Frais de tenue de compte		-
4-1 compte chèque	16 DT / trim.	-
4-2 compte courant	30 DT/ trim.	-
4-3 compte d'épargne KINZ sur livret ou sur carte	3 DT/ trim.	-
5- Encaissement de chèque		
5-1 chèques tirés sur la Tunisie	0,700 DT	Date d'encaissement + 1
5-2 chèques tirés sur l'étranger	50 DT	
6- Chèques certifiés		
6-1 Chèque certifié (même agence)	10 DT	Date Opération - 1
6-2 Chèque certifié (autre agence)	10 DT	
7- Récupération des frais sur chèques impayé (CNP)	100 DT	-
8- Cartes électroniques		-
8-1 Cartes Nationales		-
Carte VISA Electron	31 DT	-
Carte Mastercard	65 DT	-
Carte Oxygène	56 DT	-
Carte Business	100 DT	-
8-2 Cartes Internationales		-
Carte MasterCard	73 DT	-
Carte Business	125 DT	-
9- Virements émis		-
9-1 sur la Tunisie ***	3 DT	Date opération - 1
9-2 sur l'étranger****	50 DT + 2‰ Max 250 DT	Date d'exécution - 1
10- Virements reçus		
10-1 sur la Tunisie	2 DT	Date d'opération + 1
10-2 sur l'étranger****	35 DT + 2‰ Max 250 DT	Date d'exécution + 1
11- Commissions sur règlement de succession		-
11-1 par héritier résident et capable	1% max 100 DT	-
11-2 par héritier non résident ou incapable	2% max 200 DT	-
12- Recherche pour le compte de la clientèle de documents archivés (ancienneté < 10 ans)	30 DT + 0,5 DT / feuillet	-
13- Frais / Edition Extrait de Compte en Agence	gratuit	-
14- Commission / Compte débiteur	Min 2, 5DT - Max 6 DT/mois	-

PRODUITS ET SERVICES	DELAI (*)
<b>OPERATIONS COURANTES</b>	
Délivrance d'un chéquier	5 jours
Délivrance d'une carte bancaire	8 jours
Délivrance d'une main levée sur domiciliation	6 jours
Délivrance d'une main levée sur garantie réelle	15 jours
Traitement des successions	8 jours
Virement simple en Dinars	Même jour
<b>CREDITS</b>	
Crédit d'investissement et nouveaux crédits de	20 jours
Renouvellement de crédit de gestion	10 jours
Crédit à la consommation	5 jours
Crédit immobilier	20 jours

(\*) Délai en jours ouvrés

**N.B. :**

- TMM : Taux Moyen du Marché Monétaire du mois précédent

- TE : Taux Emprunteur (Taux de refinancement de la banque)

- TMD : Taux prévalant sur le marché devise

- TRE : Taux de Rendement de l'Epargne

(\*) **Plafonné au Taux Excessif Global en vigueur** – Un lissage automatique et systématique de taux est effectué par rapport aux seuils des taux d'intérêt excessifs en vigueur

(\*\*) Commission perçue sur le règlement des échéances mensuelles des crédits non matérialisés par des effets. La commission passe à 12.5DT si l'échéance est trimestrielle et à 25 DT si l'échéance est semestrielle.

(\*\*\*) : Virements émis interbancaires

(\*\*\*\*) : Opérations commerciales